

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nassera BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia

BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLY - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPROBST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLY à 17h00 - Yves MORAINE à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-15451/23/CM

■ Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la création d'une structure de contribution à la neutralité carbone

77015

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, près de 24 millions de tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre sont émis annuellement, ce qui correspond à près de 12 tonnes par habitant par an. Or les objectifs nationaux à horizon 2050 fixent le cap de 2 tonnes par habitant par an, seuil permettant de contenir la hausse de la température moyenne globale en dessous des +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, au-delà de laquelle les conséquences seraient néfastes et irréversibles.

En décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté à l'unanimité un Plan Climat Air Energie. Il s'agit de la feuille de route de la transition énergétique et climatique du territoire pour notamment contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

En parallèle des efforts conduits en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, des émissions résiduelles de gaz à effet continueront à être produites et il conviendra de les compenser.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles, étudie l'opportunité et la faisabilité de créer une structure « agrégatrice carbone » permettant de faciliter la compensation carbone à l'échelle du périmètre départemental.

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine Vassal a annoncé à l'occasion du mi-mandat, la création de ce dispositif comme l'une des 35 priorités pour les années à venir.

En pratique cela consiste à créer une plateforme d'achat-vente de crédits carbone locaux et de compensation écologique dans la mesure du possible.

Elle permettrait d'une part d'accompagner en ingénierie et en financement des projets ayant un impact positif sur la réduction et/ou la séquestration des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'autre part, d'offrir un dispositif de compensation volontaire pour les émetteurs de gaz à effet de serre ou les porteurs d'aménagement en espace naturel, lesquels seront par ailleurs encouragés à réduire leur impact.

Cet outil, innovant, viserait à :

- Accélérer la décarbonation du territoire et sa transition écologique et énergétique en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les habitants ;
- Financer des transformations qui n'auraient pas eu lieu sans cela : la vente de crédits carbone venant en complément des aides financières existantes ;
- Inciter les entreprises du territoire à investir dans le financement de projets locaux vertueux pour le climat ;
- Accompagner les entreprises dans leur démarche de décarbonation, suivant le principe fondamental "Éviter - Réduire - Compenser" ;
- Permettre aux entreprises de répondre au plan d'actions de leur démarche RSE et/ou bilan carbone ;
- Proposer une alternative aux initiatives privées en imposant une éthique sur ce sujet en créant un outil public/privé ;
- Assumer un rôle de tiers de confiance pour garantir la crédibilité du principe de compensation.

Si le volet « compensation écologique » est validé après étude :

- Permettre la compensation des projets d'aménagement destructeurs d'espace naturel ;
- Proposer des sites naturels dégradés à la réparation et la protection.

En pratique, la structure créée aura pour vocation de proposer :

- Une ingénierie carbone, pour permettre notamment l'évaluation des projets et la reconnaissance des réductions d'émissions à travers le Label Bas Carbone ou un label local ;
- Une ingénierie financière pour la vente de crédits carbones aux entreprises, collectivités ou individus souhaitant compenser leurs émissions ;
- Une ingénierie permettant l'identification, la qualification et la quantification des espaces dégradés potentiellement sites d'accueil de compensation écologique si ce volet est retenu ;
- Une animation territoriale des démarches de décarbonation et plus globalement de transition énergétique et climatique.

La structure créée sera un outil d'accélération de l'ambition de neutralité carbone du territoire et éventuellement de compensation des zones naturelles résiduelles qui seront encore consommées pour les besoins des populations et du territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain ;
- La délibération n° TCM-002-11964/22/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation d'une convention de partenariat et d'une convention de groupement de commandes avec le PETR du Pays d'Arles pour l'élaboration d'un dispositif de contribution à la neutralité carbone.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'étude en cours a validé le potentiel de compensation carbone des projets sur le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence, et l'intérêt des financeurs (contributeurs carbone) de participer à cette initiative ;

- Qu'un même niveau ambition existe entre le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter la compensation carbone volontaire ;
- Que le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence partagent la même volonté d'étudier le renforcement de la plateforme carbone par la compensation écologique et éventuellement adosser cet axe de travail à la future structure.
- Qu'une délibération concordante est à venir engageant le PETR du Pays d'Arles dans la création d'une structure agrégatrice carbone.

Délibère

Article 1:

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la création d'une structure agrégatrice carbone et écologique visant à faciliter la compensation carbone volontaire et écologique obligatoire sur le territoire départemental en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles.

Article 2:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à valider le mandat pour la labellisation du projet d'expérimentation prévu dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité en cours.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON